

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N°006/2026

1.1.9 Marchés publics : Téléphonie fixe, accès internet et mobiles pour les ateliers municipaux

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8, modifié par le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019, permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020, du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant que les contrats de téléphonie fixe, internet et téléphonique mobile des Ateliers sont arrivés à termes
- Considérant la nécessité de disposer d'abonnements téléphonique fixe, internet et mobile pour les Ateliers municipaux,
- Considérant la nécessité de remplacer l'onduleur de l'installation internet-téléphonie de l'Ateliers,
- Vu l'offre d'OCCICOM comprenant : l'abonnement téléphonie fixe, l'accès Internet fibre, 15 forfaits mobile, le matériel et l'installation sur site,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un contrat de téléphonie fixe, accès Internet et 15 forfaits mobiles pour les ateliers et le personnel technique, auprès d'OCCICOM – 81290 LABRUGUIERE, n° SIRET : 798 831 178 00040.

Article 2 : La prestation comprend :

- L'abonnement site sur fibre, 3 forfaits appels illimités vers fixes et mobiles, maintenance : 137,10 € H.T/mois (engagement de 48 mois)
- Matériels, accessoires, installation sur site (remplacement de l'onduleur) : 240 € H.T.
- 10 forfaits téléphonie mobile : 171 € H.T/mois (engagement 24 mois)

Article 3 : Ces dépenses seront inscrites aux budgets respectifs de la commune pour les années concernées.

Article 4 : Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.



Fait à Lescure d'Albigeois, le 19 janvier 2026
Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE